



F5400-Direction de la construction-

## DELIBERATION N° D.2023.06.49 du Conseil municipal du 9 juin 2023

### Réaménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale. Approbation du programme de travaux. Demande de subvention auprès de tout organisme.

Date de la convocation : 1 juin 2023

Date d'affichage : 12 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Madame Dominique ROUCHER-DE ROUX

Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT.

#### **Absents excusés:**

M. Fabien BOUGLE, Mme Anne JACQMIN.

Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Michel LEFEVRE), Mme Céline JULLIE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 901 « Sécurité » ; article 9011 « Police, Sécurité, Justice » ; nature 2031 « Frais d'études » ; programme ABATPUB162 « Police municipale – Nouveaux locaux » ; service F5400 « Direction du Patrimoine Immobilier – Pôle Programmation et Conduite d'opérations ».

- La Direction de la Sécurité de la ville de Versailles occupe actuellement un immeuble située 2 impasse du Débarcadère, à l'angle du passage Pilâtre de Rosier dans le quartier Notre-Dame.

Ce bâtiment situé en impasse et à proximité de la gare Rive-Droite, est un hôtel particulier de la fin du 19ème siècle qui se compose de 4 plateaux d'environ 150 m<sup>2</sup> de surface plancher; soit au total 600 m<sup>2</sup> SDP.

Depuis son installation dans ces locaux en 2011, la Direction de la sécurité a subi des réaménagements afin de répondre aux nouvelles missions qui lui ont été confiées. Cependant, l'immeuble s'avère aujourd'hui trop exigu et peu adapté fonctionnellement compte tenu des missions demandées.

- Aussi, la Ville a fait l'acquisition d'un immeuble sis 93 rue des Chantiers, et souhaite y transférer les agents de la Direction de la Sécurité à laquelle appartient le Service de la Police Municipale.

La rénovation à venir de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre du développement global du quartier des Chantiers dont la transformation s'est initiée ces dernières années. Son implantation permet d'être proche du cœur de ville tout en ayant un accès rapide aux grands axes et à la Gare des Chantiers.

L'accès des utilisateurs de modes de déplacements doux à ce bâtiment sera également grandement facilité. Enfin cette nouvelle structure sera totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Parce que la tranquillité des Versaillais demeure une priorité, la Ville n'a de cesse d'améliorer et de structurer sa Direction de la sécurité et d'offrir à ses administrés un service de proximité d'une excellente qualité.

Spacieux, fonctionnel et permettant de recevoir le public dans des conditions confortables, ce lieu offre également l'opportunité d'agencer et développer le Centre de supervision urbain (CSU).

Le CSU est devenu incontournable dans le dispositif de tranquillité publique afin d'améliorer le cadre de vie et le vivre-ensemble. Cet espace digital garantit une transmission des informations en temps réel et donc une réactivité sans égale sur le terrain.

Un travail de programmation a par conséquent été mené avec les acteurs concernés et a permis de définir les besoins du nouvel équipement.

Le projet de réaménagement s'opèrera sur 4 niveaux des 6 niveaux existants du bâtiment du 93 rue des Chantiers. En effet, les niveaux rez-de-chaussée, étages 1 à 4 (R+4) et combles seront susceptibles d'abriter d'autres activités.

Les nouveaux locaux à destination de la Police Municipale s'organiseront autour des 5 unités d'usage qui définissent les missions principales du service PM. Cette organisation devra se répartir sur 5 niveaux allant du sous-sol, au 3<sup>ème</sup> étage (R +3) :

- le pôle d'accueil au public de 73 m<sup>2</sup> de surface utile;
- le pôle administratif et financier comprenant des bureaux, salle de réunion, locaux d'archives pour une surface de 104 m<sup>2</sup>;
- les bureaux des services opérationnels sur une surface de 77 m<sup>2</sup>;
- le CSU (Centre de supervision urbain) occupant 82 m<sup>2</sup>;
- les locaux communs permettant le fonctionnement des 4 entités précédentes comprenant vestiaires, sanitaires, armurerie, douches, réserves, salle de travail, réfectoire avec cuisine, salle de réunion sur une surface totale utile de 236 m<sup>2</sup>.

Au total, il est prévu de réaménager 572 m<sup>2</sup> de surface utile développant 743 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Cette opération est liée à la libération des locaux actuels de la Police Municipale. En outre, il est envisagé de travailler en plusieurs tranches permettant l'installation du service de la PM en amont de la réalisation complète des travaux :

- phase 1 : Travaux d'aménagement intérieurs et travaux de sureté,
- phase 2 : Travaux d'enveloppe du bâtiment en vue d'une rénovation thermique de l'enveloppe.

La livraison du bâtiment et sa mise à disposition devra être effective d'ici le premier trimestre 2025 pour la première phase.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme de travaux et de solliciter tout organisme extérieur susceptible de contribuer financièrement à sa réalisation.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver le programme des travaux de l'opération d'aménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale sis 93 rue des Chantiers à Versailles :
  - phase 1 : Travaux d'aménagement intérieurs et travaux de sureté,
  - phase 2 : Travaux d'enveloppe du bâtiment en vue d'une rénovation thermique de l'enveloppe.

Le coût d'objectif prévisionnel des travaux est évalué à :

- 1 400 000 € HT pour la phase 1,
- 600 000€ HT pour la phase 2.

- 2) de solliciter toute aide de tout organisme susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*